



DÉPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 15  
Nombre de votants : 21  
Date de convocation : 25 juillet 2023

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 01 août 2023**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-trois, le premier août, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAFOURCADE, Mme REBECHÉ (a procuration pour Mme GARBAY), M. GOSSELIN, Mmes COURROS, ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), M. DARRIBEYROS (a procuration pour M. BRUEY), Mme THIEBLIN, MM. DAUBA, FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, GORGES-LANDES, DEGOS (a procuration pour M. DUBOS), M. LAMOTHE (a procuration pour Mme GARRIDO).

**Étaient excusés :** M. BRUEY (a donné procuration à M. DARRIBEYROS), Mmes CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), GARBAY (a donné procuration à Mme REBECHÉ), GARRIDO (a donné procuration à M. LAMOTHE), M. DUBOS (a donné procuration à Mme DEGOS).

**Étaient absents :** J. DELAS, V. MAULNY.

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance D**

**Délibération n°4**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Budget Principal - Clôture régie de recettes de la Piscine Municipale de Tartas à la demande de la DGFIP**

Par un récent courrier en date du 28 juillet 2023, M. le Trésorier Municipal nous confirme que les services de la Trésorerie de TARTAS vont effectivement être transférés sur DAX, dans le cadre du plan de réorganisation de la DGFIP sur les Landes et ce au 31 août 2023.

A ce titre différentes opérations liés aux comptes et écritures des communes sont effectuées, lors de ce transfert.

Au cas particulier des différentes régies de recettes, d'avances ou de dépenses, un point a été fait.

M. le Trésorier, constatant que la régie de recettes de la piscine municipale de TARTAS ne fonctionne plus depuis 2019, il demande de procéder à la clôture de cette dernière.

Si des activités venaient à reprendre, bien entendu, une simple délibération pourrait activer à nouveau la régie.

Aussi, il est proposé sur demande du Comptable public, de procéder à l'arrêt des comptes et à la clôture de la régie de recettes de la piscine municipale et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



**Après en avoir délibéré**

**Où l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**DONNE** un avis favorable à l'arrêt des comptes et à la clôture de la régie de recettes de la piscine municipale.

**AUTORISE** M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

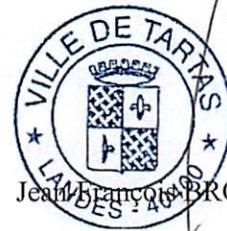
Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Paul DARRIEUS ROUS

Le Maire,



Jean-François PROQUÈRES